

RCS : CASTRES Code greffe : 8102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CASTRES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00139 Numéro SIREN : 819 065 285 Nom ou dénomination : 3C ÉLEC

Ce dépôt a été enregistré le 02/02/2022 sous le numéro de dépôt 289

Désignation de l'entreprise SAS 3C ELEC Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 47 RUE PERAUDEL 81100 CASTRES

Numéro SIRET * 81906528500010

Durée de l'exercice en nombre de mois * 12 Durée de l'exercice précédent * 12 28 janvier 2022

certificat conforme à l'original

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				<u>30062021</u>	<u>30062020</u>
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012		
	Autres *	014	016		
Immobilisations corporelles *		028	030	19 575	16 659
Immobilisations financières * (1)		040	042		
Total I (5)		044	048	19 575	16 659
Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	052	12 521	12 521
		060	062		
Marchandises *		064	066		
Avances et acomptes versés sur commandes		068	070	18 263	167
Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	072	074	1 282	1 282
	Autres * (3)	080	082		
Valeurs mobilières de placement		084	086	20 178	20 178
Disponibilités		092	094	3 058	3 058
Charges constatées d'avance *		096	098	55 302	167
Total II		110	112	74 877	16 826
Total général (I+II)				58 051	73 297

PASSIF

		Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	15 000
	Ecart de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	1 500
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131	36 385
	Report à nouveau	134	(18 428)
	Résultat de l'exercice	136	(5 454)
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	29 003
	Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	13 524
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	273
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	6 437
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	390
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	29 048
Total général (I + II + III)		180	58 051

RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	10 000
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	2 744
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 302, Septies

A vis du Code de Commerce

Désignation de l'entreprise SAS 3C ELEC

Néant

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le
13 0 0 6 2 0 2 1Exercice N-1 clos le
13 0 0 6 2 0 2 0

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210	2 075		
	Production vendue	biens		215		214		
		services *		217		218	163 008	86 590
		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	973	(956)	
	Production immobilisée *				224			
	Subventions d'exploitation reçues				226		3 000	
	Autres produits				230	4 484	74	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	170 539	88 709	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	1 364		
	Variation de stock (marchandises) *				236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	81 425	35 103	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240	3 296	(8 696)	
	Autres charges externes * :	dont crédit bail :			242	33 150	24 934	
		- mobilier						
		- immobilier						
	Impôts, taxes et versements assimilés	dont taxe professionnelle (CFE et CVAE *	243	645	244	2 962	1 029	
	Rémunérations du personnel *				250	31 800	22 800	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	14 330	10 529	
	Dotations aux amortissements *				254	5 881	5 525	
	Dotations aux provisions				256			
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	1 650	9	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260					
Total des charges d'exploitation (II)					264	175 857	91 232	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	(5 318)	(2 523)	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers			(III)	280			
	Produits exceptionnels			(IV)	290	50	90	
	Charges financières			(V)	294	64	52	
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300	122		
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348					
	Impôts sur les bénéfices *			(VII)	306			
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)					310	(5 454)	(2 485)
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312		314 5 454	
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318			
	Provisions non déductibles *				322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248			
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
	Entreprise nouvelles (44. septies)	986		Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		Jeune entreprise innovante (44. septies A)	989			
	Divers (44. quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G				993			
	Zones de restructuration de la défense (44. décies)	127		Zones de revitalisation rurales (44. quinquies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					352		354 5 454	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356			
	Déficits antérieurs reportables : *21.....258 dont imputés sur le résultat :						360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS					370		372 5 454	

SAS 3C ELEC

47 RUE PERAUDEL

81100 CASTRES

ANNEXE DU 01/07/2020 AU 30/06/2021

CABINET DOMINIQUE BILLOUX

27 BD GEORGES CLEMENCEAU

EXPERT COMPTABLE

81100 CASTRES

05 63 72 48 96

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	X
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	X
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Composition du capital social	X
Fonds commercial	X
Evaluation des amortissements	X
Evaluation des matières et marchandises	X
Evaluations des produits et en cours	X
Charges à payer	X
Charges et produits constatés d'avance	X
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Montant des engagements financiers	X
- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
Résultats financiers des cinq derniers exercices	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/07/2020 au 30/06/2021

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 58 050.81 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 165 082.70 Euros et dégageant un déficit de Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/07/2020 au 30/06/2021.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Sur cet exercice, la société a obtenu et facturé un important marché pour l'installation de la fibre optique (71 K€ HT de facturation) expliquant l'évolution du chiffre d'affaires par rapport à N-1 (+80 K€).

Eu égard à l'importance du chantier, le taux de marge habituel n'a pas pu être appliqué. D'où la variation du taux de marge brute : 45.11% au 30/6/21 pour 61.38% au 30/6/20.

Au niveau des autres charges externes, l'augmentation de 9 k€ s'explique essentiellement par :

- une hausse de 3.6 K€ du loyer suite à une modification du bail et de la surface louée ;
- des frais de déplacements et de sous-traitance importants en lien avec le marché obtenu : + 5 K€

Par ailleurs, Mr Pagès est rémunéré pour ses fonctions de Directeur général depuis le 1/1/2021.

Evénement impactant le capital social .

Courant décembre 2020, une nouvelle associée est entrée au capital par l'acquisition de 50 actions sur les 150 actions composant le capital social.

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement important qui pourrait avoir une incidence sur les comptes clos au 30.06.2021 n'est survenu entre la date de clôture, la date d'arrêt des comptes et la date de l'assemblée générale.

Les comptes annuels ont été établis sur le principe de continuité de l'exploitation.

ANNEXE

Exercice du 01/07/2020 au 30/06/2021

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/07/2020 au 30/06/2021

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	645		1 919
Matériel de transport	16 186		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			825
TOTAL	16 831		2 744
TOTAL GENERAL	16 831		2 744

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			2 564	2 564
Matériel de transport			16 186	16 186
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			825	825
TOTAL			19 575	19 575
TOTAL GENERAL			19 575	19 575

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	430	321		751
Matériel de transport	10 348	5 396		15 744
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		164		164
TOTAL	10 778	5 881		16 659
TOTAL GENERAL	10 778	5 881		16 659

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal. techniques matériel outillage indus.	321				
Matériel de transport	5 396				
Matériel de bureau informatique mobilier	164				
TOTAL	5 881				
TOTAL GENERAL	5 881				

ANNEXE

Exercice du 01/07/2020 au 30/06/2021

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Clients douteux ou litigieux	184	184	
Autres créances clients	18 080	18 080	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	602	602	
Taxe sur la valeur ajoutée	317	317	
Débiteurs divers	362	362	
Charges constatées d'avance	3 058	3 058	
TOTAL	22 603	22 603	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	3 524	3 524		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	10 000		10 000	
Fournisseurs et comptes rattachés	6 437	6 437		
Personnel et comptes rattachés	989	989		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 007	3 007		
Taxe sur la valeur ajoutée	4 215	4 215		
Autres impôts taxes et assimilés	211	211		
Groupe et associés	390	390		
TOTAL	28 774	18 774	10 000	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	3 879			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	100.0000		150		150

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Pas d'acquisition du fonds. Création.

La directive Européenne 2013/34/UE ne trouve pas à s'appliquer dans notre société.

ANNEXE

Exercice du 01/07/2020 au 30/06/2021

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition historique sauf variation importante du prix à la fin de l'exercice qui pourrait générer une provision pour dépréciation.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	237
Total	237

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	3 058
Total	3 058

ANNEXE

Exercice du 01/07/2020 au 30/06/2021

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements reçus

CAUTION SOLIDAIRE DE MR JULLIEN ET MR PAGES SUR EMPRUNT PGE	1 000
CAUTION RECUE DE BPI FRANCE SUR PGE	9 000
Total	10 000

Détail des cautions données

Caution donnée au profit du : BPO - EMPRUNT PGE DU 30/6/2020
Nom des personnes ayant donné leur caution : MR JULLIEN ET MR PAGES
Montant initial de la caution : 1 000
Montant restant dû de la caution : 1 000

Caution donnée au profit du : BPO EMPRUNT PGE
Nom des personnes ayant donné leur caution : BPI FRANCE
Montant initial de la caution : 9 000
Montant restant dû de la caution : 9 000

Le 06/10/2021
Mr JULLIEN Christophe, Président



S.A.S 3C ÉLEC

Société par actions simplifiée au capital de 15 000 Euros

Siège social : 47, Rue Péraudel-81100 CASTRES

RCS CASTRES 819 065 285

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 DECEMBRE 2021**

L'an **deux mille vingt et un** et le **vingt-huit décembre** à **neuf heures**, les associés de la Société **3C ÉLEC**, société par actions simplifiée au capital de **15 000 Euros** divisé en **150 actions**, dont le siège social est à CASTRES, 47, Rue Péraudel se sont réunis en assemblée générale au siège social sur convocation du Président.

La convocation a été faite par lettre (envoi simple) adressée aux associés.

Sont présents :

- Monsieur **PAGES Cyril**, propriétaire de cinquante actions ;
- Monsieur **JULLIEN Christophe**, propriétaire de cinquante actions ;
- Madame **HEINRICH Séverine**, propriétaire de cinquante actions.

Soit les trois actionnaires présents titulaires de **150 actions** sur les **150 actions** émises par la Société.

Monsieur **JULLIEN Christophe** préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance réunissent **150 actions**, soit plus de la majorité des actions ayant un droit de vote. L'assemblée est en conséquence déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des actionnaires :

- la copie de la lettre de convocation adressée aux associés;
- les statuts de la Société ;
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la Société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le **30 juin 2021**;
- le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices ;
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée
- le rapport spécial du Président.

Puis le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport spécial du Président, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par les statuts, ont, conformément auxdits statuts, été communiqués aux actionnaires dans les délais réglementaires. Conformément à la loi n°2018-727 du 10 août 2018, la société est dispensée d'établir un rapport de gestion.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le **30 juin 2021** et quitus au Président et au Directeur Général pour l'exercice écoulé ;
- Affectation du résultat ;
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ; approbation des conventions qui y sont mentionnées.

Le Président donne lecture de son rapport spécial. Puis, le Président ouvre la discussion. Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

Approbation des comptes

L'assemblée générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le **30 juin 2021** tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus au **Président** et au **Directeur Général** de la société, entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation de résultat

L'assemblée générale décide d'affecter la **perte de l'exercice** s'élevant à **5 454.06 Euros** de la manière suivante :

Origine :

Perte de l'exercice	5 454.06 Euros
Report à nouveau solde débiteur	5 454.06 Euros

Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions légales prévues à l'article 243 bis du CGI, il est rappelé les distributions effectuées au cours des trois derniers exercices :

Exercice concerné	Date de mise en paiement	Montant des dividendes	Abatt.40%.
30.06.18	07.01.2019	3 000.00 €	3 000.00 €
30.06.19	néant	néant	néant
30.06.20	néant	néant	néant

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des associés.

TROISIÈME RESOLUTION

Approbation des conventions

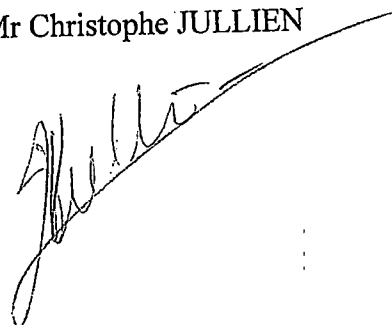
L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président mentionnant les conventions entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article **L. 227-10 du Code de commerce**, approuve le rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à **dix heures**.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Le Président
Mr Christophe JULLIEN

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Jullien', written over a horizontal line.